

« *C'est notre avenir qui est en crise.
Luttons et organisons-nous pour
renverser le capitalisme !* »



1- Situation de l'emploi des jeunes et de leurs revenus

Les jeunes sont touchés violemment par les conséquences de la crise :

- Pour les jeunes dits « actifs », qui sont sortis de la scolarité et de la formation :

Le taux de chômage des 18-25 ans atteint les 23,5 %, en 2008 il a augmenté de 2,1 points ce qui est 7 fois plus que les autres catégories de salariés. Ce sont 420 000 jeunes chômeurs de moins de 25 ans qui se retrouvent sans aucun minima sociaux.

Seuls 38 % des jeunes diplômés en 2008 ont trouvé un emploi.

Le salaire moyen mensuel du premier emploi des jeunes s'élève à 1180 euros.

Les jeunes occupent 8 fois sur 10 un emploi précaire : CDD, Intérim, Contrats aidés.

38 % des intérimaires ont moins de 25 ans, 58 % moins de 30 ans.

- Pour les jeunes scolarisés :

Plus d'un étudiant sur deux est salarié pour financer ses études et un étudiant sur deux échoue en première année de fac.

18,2 % d'étudiants habitant chez leurs parents vivent en dessous du seuil de pauvreté. En 2000, un rapport gouvernemental estimait à 100 000 le nombre d'étudiant vivant en dessous du seuil de pauvreté.

40 000 étudiants se prostitueraient pour financer leurs études, payer leur loyer.

18 % des lycéens ont déjà travaillé pendant la période scolaire et 13 % d'entre eux disent avoir besoin de ce salaire pour continuer leurs études.

2 - Pourquoi les jeunes sont-ils les premières victimes de la crise ?

Dans ce système, ils sont utilisés comme une variable d'ajustement par les entreprises. Ils occupent très majoritairement des emplois précaires (CDD, Intérim...). Ce sont ces emplois qui sont les premiers supprimés en période moins favorable ou de crise. Depuis le 1er

semestre 2009, 29 300 postes d'intérimaires ont été supprimés. La baisse est de 23 % pour les postes d'intérimaires dans l'industrie.

3 - Les solutions du gouvernement

En juillet, le gouvernement a annoncé un plan pour relancer l'emploi des jeunes. Ce plan reprend certaines mesures proposées par Le Livre Vert de Martin Hirsch. En voici les principales mesures :

. Exonération totale des charges pour les entreprises qui recrutent des apprentis

. Une prime de 1800 euros pour l'embauche d'un apprenti dans les entreprises de moins de 50 salariés

. Une prime pouvant aller jusqu'à 2000 euros pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation.

. La création de contrats spécifiques pour les jeunes : contrat Initiative Emploi, contrat accompagnement formation, contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrats passerelle.

. Le développement de l'alternance : aujourd'hui 600 000 jeunes sont en alternance. L'objectif du gouvernement est de doubler ce nombre d'ici 2015, ce qui représenterait 1,2 millions de jeunes par an.

. Extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans.

En réalité loin d'améliorer la situation des jeunes, le gouvernement utilise ce prétexte pour faire passer de nouvelles attaques contre les jeunes et l'ensemble des salariés. Les solutions ne sont pas nouvelles : contrats toujours plus précaires, exonérations de charges et primes pour les entreprises qui embauchent des jeunes.

- Des contrats spécifiques pour les jeunes :

Le taux de chômage élevé des jeunes sert de prétexte depuis des dizaines d'année pour casser les droits des salariés, déréglementer le droit du travail. Ces contrats spécifiques permettent d'une part aux entreprises de faire des économies puisque le dispositif le plus rependu est l'exonération de charges ou même la prise en charge d'une partie du salaire par l'Etat, mais ils permettent aussi de soumettre les jeunes salariés à des conditions de travail différentes du reste des salariés. Pour résumer, les jeunes salariés n'ont pas les mêmes

droits, ni les mêmes garanties collectives que l'ensemble des salariés.

C'est cette même logique qui soutendait le projet de Contrat Première Embauchée en 2006 : une période d'essai plus longue que le reste des salariés et la possibilité pour l'employeur de licencier les jeunes sans aucun motif. A l'époque déjà, le motif invoqué était la lutte contre le chômage des jeunes.

- Le développement de l'apprentissage et de l'alternance :

cette solution est encore plus avantageuse que les contrats aidés. Les jeunes embauchés en alternance touchent des salaires de misère sous prétexte qu'ils n'ont pas fini leur formation et que l'entreprise joue ce rôle de formateur. Un apprenti qui travaille 35 heures par semaine en entreprise sera rémunéré : 334, 43 euros s'il a moins de 18 ans, 548, 46 euros s'il a moins de 21 ans et 708, 98 euros à partir de 21 ans.

Aujourd'hui, ce sont 600 000 jeunes qui travaillent en alternance. Le gouvernement affiche sa volonté de doubler ce nombre d'ici 2015. 50 grandes entreprises ont déjà fait la promesse à Sarkozy de s'engager dans le développement de l'alternance.

L'objectif du gouvernement est bien de développer cette main d'œuvre presque gratuite.

Un amendement a été proposé par le Sénat à une loi orientation/formation qui propose un « sas » vers la professionnalisation. Des élèves dès 15 ans pourront suivre une formation en alternance visant à leur faire découvrir le monde professionnel avant l'entrée en apprentissage. Cette mesure remettrait donc en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

- La déqualification des diplômés :

c'est aussi ce taux de chômage des jeunes qui sert de prétexte à une partie de réformes de l'éducation (universités et lycées). L'enjeu pour la classe dirigeante est de transformer le système d'éducation afin qu'il forme une main d'œuvre moins qualifiée, moins chère et avec moins de droit sur le marché du travail.

Sur les universités, ça se traduit pour une modification du contenu des diplômes. On voit se développer de manière importante des diplômes professionnels : licence chargé de clientèle Crédit Mutuel, licence produits laitiers, licence Michelin... Le contenu de ces diplômes est adapté aux besoins immédiats des entreprises. En parallèle, on assiste à la fermeture de filières jugées « non rentables » (lettres classiques, histoire de l'art...) ou l'ajout de modules de « découvertes professionnelles » dans les diplômes généraux. Le volume de connaissances générales diminue au profit de stages en entreprise.

En même temps, on assiste à une augmentation de la sélection pour accéder à un diplôme élevé de

l'enseignement supérieur. L'entrée en master 2 est sélective, seuls 2 % des étudiants y accèdent. Le gouvernement a la volonté d'instaurer cette sélection dès le master 1. Avec la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, il faudra maintenant être inscrit en master 2 pour passer les concours. En bref, seule une minorité aura accès à un diplôme offrant de réelles garanties sur le marché du travail, la majorité des étudiants viendra grossir le nombre des salariés précaires et sous payés.

Sur les lycées, les derniers projets de réforme visent à orienter de manière plus précoce encore les différents élèves, à individualiser les parcours de formation et casser le bac comme diplôme national ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur. C'est la même logique que sur les universités qui est à l'œuvre. Orienter plus tôt les élèves vers des filières professionnelles, développer les partenariats avec le privé et ainsi soumettre le contenu des formations aux besoins immédiats des patrons, individualiser les parcours de formation pour casser les garanties collectives.

L'an dernier, le gouvernement a fait passer une réforme dans les lycées professionnels qui supprimait les BEP et transformait le bac pro en 3 ans au lieu de 4 auparavant. La justification avancée était la volonté d'augmenter le niveau de qualification des élèves, en réalité cette mesure ne fait qu'accompagner les suppressions de postes massives de l'éducation nationale : moins de profs donc moins d'heure de cours. Résultat : en cette rentrée des centaines de lycéens n'ont pas de place en lycées pro et se retrouvent déscolarisés sans diplôme du tout.

4 - Quelles mesures d'urgence pour les jeunes ?

- Interdiction de tous les contrats précaires, Interdiction des contrats spécifiques pour les jeunes. Nous voulons un CDI pour tous

Pour un salarié, occuper un emploi précaire signifie, dans la majorité des cas, l'impossibilité de louer un appartement, de faire un crédit, de faire des projets au-delà de la durée de son contrat. En bref, l'impossibilité de vivre. Nous refusons de servir de variable d'ajustement pour les profits des patrons.

Depuis les années 90 la baisse de l'impôt sur les sociétés et l'allègement de cotisations patronales représentent un cadeau de 400 milliards au patronat. Les exonérations pour les patrons, les contrats pourris pour les jeunes, ça suffit !

- Augmentation de 300 euros nets pour tous, Pas un revenu en dessous de 1500 euros nets par mois, Le SMIC à 1500 euros par mois

En 30 ans le patronat a réussi à transférer 10 points du PIB de la poche des salariés à la poche des patrons. Il y a 30 ans pour 100 euros de richesses produites il en avait

70 qui revenait aux salaires et 30 au capital aujourd'hui cette répartition est de 60/40. Donc un transfert de 10 points qui représente 160 milliards d'euros par an qu'on a volé aux salariés. Augmenter les salaires de 300 euros représenterait environ 60 milliards d'euros par an, c'est encore bien loin des 160 milliards par an que représente le transfert de 10 points du PIB.

- Création d'une allocation d'autonomie à hauteur du SMIC pour tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Cette allocation d'autonomie est la condition qui permettrait à tous les jeunes d'étudier et de se former sans être obligés de vivre dans la misère. Elle permettrait à tous de faire leurs propres choix d'études, de métiers, de sexualité et de vie indépendamment de leurs parents et des contraintes matérielles.

Cette allocation d'autonomie pourrait être considérée comme un présalaire. De la même façon que les retraites sont des salaires différés parce que nous reconnaissons à tous ceux qui ont travaillé et fait fonctionner la société, le droit à une retraite, nous devrions reconnaître aux jeunes le droit à un présalaire. Les jeunes en formation sont des jeunes travailleurs en formation. Ils produisent un travail qui lorsqu'ils seront sur le marché du travail permettra de faire du profit et servira la société. Il est donc légitime qu'ils soient rémunérés.

Cette allocation d'autonomie pourrait être financée par la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale, une branche jeunesse. Elle serait financée entièrement par des cotisations patronales.

Verser une allocation d'autonomie à hauteur du smic à tous les jeunes de 16 à 25 ans coûterait 60 milliards d'euros soit le prix d'un porte avion militaire ou une partie des 160 milliards d'euros volés chaque année aux salariés par les exonérations de charge patronales allouées aux entreprises, par le blocage des salaires.

- Abrogation des contre-réformes libérales de l'éducation : LMD, LRU, Loi Fillon, réforme de la Masterisation.

Le rôle de l'école et de l'université n'est pas de former de la chair à patron. A l'encontre de toutes les réformes de ces dernières années, nous voulons des diplômés avec un contenu de qualité, des diplômés nationaux, reconnus dans les conventions collectives. Nous voulons de moyens pour l'éducation : l'embauche massive de personnels.

Ce n'est pas l'université qui est responsable du chômage. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont statistiquement moins touchés par le chômage. Le chômage sert de prétexte pour soumettre les formations aux besoins immédiats des patrons. Nous refusons la professionnalisation qui dévalorise nos diplômés.

- Diminution du temps de travail : 32h de travail hebdomadaire.

La solution pour lutter contre le chômage des jeunes est de partager le travail entre tous.

Il y a quand même une petite contradiction : d'un côté depuis des années c'est un chômage de masse qui sévit en France mais de l'autre côté on dit qu'il faudrait travailler plus et de plus en plus dur. Dans toutes les entreprises il y a une intensification des cadences de travail, on a reculé l'âge de départ à la retraite, et on est revenu au 39h de travail par semaine.

En réalité le chômage de masse arrange bien le patronat et la classe dirigeante. Il permet de mettre sous pression les salariés. La peur du chômage les pousse à accepter des conditions de travail de plus en plus dures et des salaires plus bas. Quand tu sais qu'il y a 10 candidats pour un même emploi tu es moins exigeant sur le montant du salaire.

Le chômage de masse sert aussi de prétexte pour faire passer toute une série de mesures anti-sociales pour soi-disant créer de l'emploi. Depuis plus de 20 ans nous assistons à des exonérations de charges patronales massives qui soi-disant faciliteraient l'embauche, de même le CNE et le CPE étaient des mesures dont l'objectif affiché était de faciliter l'embauche.

Mais on voit bien que le chômage ne baisse pas et que ces mesures permettent simplement aux entreprises de faire plus de profits et de casser un à un les droits des salariés.

Pour en finir réellement avec le chômage il faut répartir le travail entre tous. C'est pourquoi nous proposons de réduire le temps de travail à 32h par semaine sans flexibilisation du temps de travail. On propose aussi de mettre en place un dispositif de réduction du temps de travail automatique en fonction du nombre de chômeurs, Plus le nombre de personnes en capacité de travaillé augmente plus le temps de travail diminue pour permettre à chacun de travailler.

- Non à l'apprentissage dès 15 ans

Dans le cadre des débats sur l'adoption d'un projet de loi relatif à l'orientation et la formation professionnelle, le Sénat propose un amendement qui créerait un « sas » vers l'apprentissage à partir de 15 ans. C'est-à-dire qu'un jeune pourrait se retrouver à bosser en entreprise en alternance avant la limite de la scolarité obligatoire qui est fixée à 16 ans. L'argument avancé en faveur de cette mesure est de faire découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise avant leur entrée en apprentissage. Les jeunes auront bien le temps tout au long de leur vie de découvrir ce que signifie l'exploitation capitaliste. Laissons-leur encore ce temps de répit.